



Ressources et Compétences
en Eco-Sécurité®

Calculez votre taux de sinistralité

Le taux de sinistralité est un nombre dont la valeur est égale au quotient du rapport du coût des sinistres aux primes encaissées par une compagnie d'assurance. Comme les établissements d'assurance sont des sociétés fonctionnelles, leurs activités doivent pouvoir couvrir tous les frais y afférents. De plus, leurs ressources doivent être suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la société et la continuité des services proposés. Ce qui implique que le taux de sinistralité est nécessairement inférieur à 1. Pour être plus clair, les primes encaissées devraient être supérieures au remboursement (ou à la prise en charge) des sinistres.

	Année n-1			Année n			Objectif n + 1		
	Sinistres réglées	Prime d'assurance	Taux	Sinistres réglées	Prime d'assurance	Taux	Sinistres réglées	Prime d'assurance	Taux
Type véhicule	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!
Deux roues	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!
Voitures	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!
V. U. L. - 3,5 T	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!
Poids Lourds + 3,5 T	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!
TOTAUX	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!

	Le votre	Celui de votre profession	Écart	Le votre	Celui de votre profession	Écart	Le votre	Celui de votre profession	Écart
Votre indice accident du travail Cram			0			0			0